

ואתני עלה איהו נמי עבד חד כיסא ואתני עלה

et stipula (*devant les représentants de la communauté, qu'il pourrait l'utiliser selon le besoin du moment*), il constitua (*litt. fit*) lui aussi une (*seule*) caisse et stipula (*qu'il pourrait l'utiliser selon les besoins du moment*)

רב אשי אמר אנא אתנוויי נמי לא צריכנא דכל דקא אתי אדעתא דידי אתי ולמאן דבעינא יהיבנא ליה

Rav Achi dit: je n'ai pas besoin de stipuler, puisque tout celui qui vient (*donner de l'argent pour cette caisse*), le fait en se reposant sur mon jugement, et je peux donner (*de l'argent*) à qui bon me semble

הנהו בי תרי טבחי דעבדי עניינא בהדי הדדי דכל מאן דעביד ביומא דחבריה נקרעוה למשכיה אזל חד מנייהו עבד ביומא דחבריה קרעו למשכיה

ces deux bouchers qui avaient conclu un accord mutuel, selon lequel, tout celui qui travaillerait le jour réservé à son ami, se verrait lacérer la peau (*de la bête*), l'un d'eux travailla le jour réservé à son ami, ils lui lacérèrent la peau (*de la bête*)

אתו לקמיה דרבא חייבינהו רבא לשלומי

ils vinrent devant Rava, ce dernier les condamna à rembourser

איתיביה רב ימר בר שלמיא לרבא ולהסיע על קיצתם לא אהדר ליה רבא

Rav Yémar fils de Chlémyah fit une objection à Rava: (*n'est-il pas dit, que les responsables communautaires peuvent*) "...et sanctionner les transgressions", Rava ne lui répondit pas;

אמר רב פפא שפיר עבד דלא אהדר ליה מידי הני מילי היכא דליכא אדם חשוב אבל היכא דאיכא אדם חשוב לאו כל כמינייהו דמתנו

Rav Pappa dit: (Rava) a bien agi en ne lui répondant rien, (*car cette règle qui donne le pouvoir aux responsables d'une corporation de sanctionner ceux qui transgressent les règles établies*) ceci n'est valable que s'il n'y a pas (*dans la communauté*), un Homme important, (*capable d'établir des règles*), mais dans le cas où il se trouve un Homme important ils n'ont pas le pouvoir d'édicter des règles (*litt. "des conditions"*)

תנו רבנן אין מחשבין בצדקה עם גבאי צדקה ולא בהקדש עם הגזברין ואף על פי שאין ראייה לדבר זכר לדבר שנאמר ולא יחשבו את האנשים אשר יתנו את הכסף על ידם לתת לעושי המלאכה כי באמונה הם עושים

Les Sages ont enseigné dans une Michna: "on ne réclamera pas des comptes pour l'argent de la charité, aux préposés à la charité, ni pour l'argent du Temple au trésoriers" et bien qu'il n'y ait pas de preuve (*que l'on puisse trouver*) il y a une allusion à la chose (*Melakhim 2 ch.12 v.16*): "On ne demandait pas de comptes aux hommes à qui l'on confiait l'argent pour le remettre aux ouvriers, car ils agissaient avec honnêteté"

א"ר אלעזר אף על פי שיש לו לאדם גזבר נאמן בתוך ביתו וימנה שנאמר ויצורו וימנו

Rabbi El'azar dit: même si un Homme a un trésorier honnête dans sa maison (*dans son institution*), qu'il empaquette et compte (*son argent*) comme il est dit (*Melakhim 2 ch. 11-12*): "ils ficelèrent et comptèrent"

אמר רב הונא בודקין למזונות ואין בודקין לכסות אי בעית אימא קרא ואי בעית אימא סברא

אי בעית אימא סברא האי קא מבזי והאי לא קא מבזי

אי בעית אימא קרא הלא פרוש לרעב לחמך בשי"ן כתיב פרוש והדר הב ליה והתם כתיב כי תראה ערום וכסיתו כי תראה לאלתר

Rav Hounna dit: on enquête en ce qui concerne la nourriture (*avant de nourrir une personne qui réclame à manger*), on n'enquête pas en ce qui concerne l'habillement (*une personne qui n'a pas de quoi s'habiller*); si tu veux dis (*que c'est*) logique, si tu veux dis (*qu'il y a*) un verset:

- si tu veux, dis que c'est logique: celui-ci est humilié (*celui qui n'a pas d'habits*) l'autre ne l'est pas;

- si tu veux, dis qu'il y a un verset: (*Yisha'yahou ch.58 v.7*) "... puis encore partager ton pain avec l'affamé" (*le mot que l'on a traduit par partager est "paros" il est écrit avec un "sine" ש̣ mais dans la Torah les mots son transcrits sans ponctuation, donc le mot peut aussi se lire Parosh, en prononçant "chine", ce terme signifie: "explique" soit aussi explicite, ce qui voudrait dire: "enquête avant de donner"*) avec un "Shine",

enquêtes et puis donnes-lui, alors que (*dans la suite du verset*) il est écrit: "si tu vois quelqu'un qui est dénudé, couvres-le" lorsque tu verras, (*couvres-le*) sans attendre (litt. de suite)

ורב יהודה אמר בודקין לכסות ואין בודקין למזונות אי בעית אימא סברא ואי בעית אימא קרא
אי בעית אימא סברא האי קמצערא ליה והאי לא קמצערא ליה
אי בעית אימא קרא הכא כתיב הלא פרוס לרעב לחמך פרוס לאלתר וכדקרינן והתם כתיב כי תראה ערום וכסיתו
כשיראה לך

et Rav Yéhouda dit: on enquête pour habiller, on n'enquête pas pour nourrir, si tu veux dis (*que c'est*) logique, si tu veux dis (*qu'il y a*) un verset:

- si tu veux, dis que c'est logique: celui-ci souffre (*celui qui est affamé*) l'autre non

- si tu veux, dis qu'il y a un verset: (*Yisha'yahou ch.58 v.7*) "... puis encore partager ton pain avec l'affamé" (*Rav Yéhouda dit qu'il faut utiliser la prononciation "Paros=partages" pour interpréter*) "... partages ton pain avec l'affamé", sans attendre, comme le mot se prononce, et là-bas il est écrit: "si tu vois quelqu'un qui est dénudé, couvres-le" lorsque ce sera clair pour toi (*tu verras est interprété comme: voir clair*)

תניא כוותיה דרב יהודה אמר כסוני בודקין אחריו פרנסוני אין בודקין

Il y a une Beraïta qui va dans le sens de Rav Yéhouda: "s'il dit, couvrez-moi, on enquête, s'il dit, nourrissez-moi, on n'enquête pas:

תנן התם אין פוחתין לעני העובר ממקום למקום מכר בפונדיון מארבע סאין בסלע

Il est enseigné dans une Michna, là-bas (*traité Péah ch.8 Michna.7*) on ne donne pas moins, à un pauvre qui voyage d'un endroit à l'autre, d'un "kikar" valant un "poundione" (*lorsque le blé est vendu:*) 4 "séïne" (*pluriel de "séah"*) pour 1 "Séla" *

* 1 Poundione=1/48 Séla; 1 Séah= 6 Kabbim (*pluriel de "kab"*) si 4 seïme (24 Kabbim) valent 1 Séla' avec 1 poundione on obtiendrait 1/2 kab de pain, mais il faut tenir compte du salaire des différents artisans qui participent à transformation du blé en pain, avec 1 poundione on obtiendrait: 1/4 de kab de pain =6 Beïzim.

לן נותנין לו פרנסת לינה מאי פרנסת לינה אמר רב פפא פוריא ובי סדיא

s'il passe la nuit (*dans la ville qu'il traverse*) on met à sa disposition le nécessaire pour passer la nuit, Rav Pappa dit: un lit et un oreiller.

שבת נותנין לו מזון שלש סעודות

(*s'il passe*) Shabbat, on lui donne la nourriture nécessaire pour trois repas

תנא אם היה מחזיר על הפתחים אין נזקקין לו

Un Sage enseigne dans une Beraïta: "s'il frappe aux portes (*demande l'aumône*) on ne s'en occupe pas" (*on ne lui donne pas de l'argent de la caisse de charité, puisqu'il est capable de se débrouiller*)

ההוא עניא דהוה מחזיר על הפתחים דאתא לקמיה דרב פפא לא מזדקיק ליה א"ל רב סמא בריה דרב ייבא לרב פפא
אי מר לא מזדקיק ליה אינש אחרינא לא מזדקיק ליה לימות ליה

un pauvre qui frappait aux portes (*pour se nourrir*) vint devant Rav Pappa, il ne s'en occupa pas, Rav Samma fils de Rav Yéva dit à Rav Pappa: si notre Maître ne s'en occupe pas, personne ne s'en occupera (litt. aucun homme ne le fera), il pourrait mourir!

והא תניא אם היה עני המחזיר על הפתחים אין נזקקין לו א"ל אין נזקקין לו למתנה מרובה אבל נזקקין לו למתנה מועטת

(*Rav Pappa lui répondit:*) voici qu'il est dit dans une Beraïta "un pauvre qui frappe aux portes, on ne s'en occupe pas"! il lui dit "on ne s'en occupe pas" (*lorsqu'il s'agit de lui donner*) une somme importante, mais on s'occupe de lui donner une petite somme!

אמר רב אסי לעולם אל ימנע אדם עצמו [מלתת] שלישיית השקל בשנה שנאמר והעמדנו עלינו מצות לתת עלינו שלישיית השקל בשנה לעבודת בית אלהינו

Rav Assi dit: un Homme ne devrait jamais négliger le fait de donner 1/3 de Shekel par an, comme il est dit: (*Néhémyah ch.10 v.33*) "et nous nous sommes fixé des Mitzvot qui consistent à donner 1/3 de Shekel par an pour le service de la maison de notre D..."

ואמר רב אסי שקולה צדקה כנגד כל המצות שנאמר והעמדנו עלינו מצות וגו' מצוה אין כתיב כאן אלא מצות

Et Rav Assi dit: "la Tzedaka est équivalente à toutes les Mitzvot (*réunies*) comme il est dit "et nous nous sommes fixé des Mitzvot etc." ici il n'est pas écrit "une Mitzva" mais "des Mitzvot".

(Signe* : grand, Sanctuaire, Moché)

* *La Guemara énonce les mots qu'elle utilise pour son commentaire*

א"ר אלעזר גדול המעשה יותר מן העושה שנאמר והיה מעשה הצדקה שלום ועבודת הצדקה השקט ובטח עד עולם
Rabbi El'azar dit: supérieur est celui qui pousse (*litt. force les gens à faire*) que celui qui fait
comme il est dit: (*Yisha'yahou ch.32 v.17*) "l'œuvre de la Tzédaka sera la paix et le service (*de D...
qui consiste à faire la charité*) de la Tzédaka le calme et la sécurité à tout jamais"

זכה הלא פרוש לרעב לחמך לא זכה ועניים מרודים תביא בית
s'il est méritant (*alors se réalisera le verset Yisha'yahou ch.58 v.7:*) " et aussi partages ton pain avec le
pauvre", s'il n'est pas méritant "et des pauvres qui gémissent tu amènera chez toi"

אמר להו רבא לבני מחוזא במטותא מנייכו עושו בהדי הדדי כי היכי דליהוי לכו שלמא במלכותא
Rava dit aux gens de Mah'ouza: "de grâce, stimulez-vous les uns les autres (*à faire la charité*)
afin que la paix règne dans le royaume"

וא"ר אלעזר בזמן שבית המקדש קיים אדם שוקל שקלו ומתכפר לו עכשיו שאין בית המקדש קיים אם עושין צדקה
מוטב ואם לאו באין עובדי כוכבים ונוטלין בזרוע ואף על פי כן נחשב להן לצדקה שנאמר ונוגשיך צדקה
Et Rabbi El'azar dit: "lorsque le Temple est présent, un Homme donne son Shekel (*qu'il devait
offrir chaque année*) et il lui est pardonné (*de ses fautes*), maintenant que le Temple n'est plus
présent, si l'on fait la Tzédaka c'est bien, sinon les idolâtre viennent et prennent de force, et
c'est malgré tout considéré comme une charité, comme il est dit: (*Yisha'yahou ch.60 v.17*) "...Pour
autorité la Tzédaka"*

* *Ici "autorité" est interprété comme "ceux qui t'oppriment".*

אמר רבא האי מילתא אישתעי לי עולא

Rava dit c'est cette chose que m'a dit Oulla